Conformément à l'article L.1122-13, § Ier du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu <u>le lundi 30 juillet</u> 2007 à 19 h 30 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR ********

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2007 : approbation (vote)
- 2. Finances communales: emprunts à contracter: ratification (vote)
- 3. Urbanisme : permis de lotir De Ponthière et Malréchauffé : permis d'urbanisme pour la réalisation des charges d'équipement : avis (vote)
- 4. Ancrage communal : programme d'actions : décision (vote)

HUIS CLOS

- 5. Personnel enseignant:
 - a) congés pour convenance personnelle : ratification (décision)
 - b) démission : acceptation (vote)
- 6. C.C.A.T.M. : désignation du Président, des membres effectifs et des membres suppléants : décisions (votes)

Par ordonnance:

6 1

Le Secrétaire communal,

CHARLIER

Le Bourgmestre,

C. JOSSART